

**Procès-verbal de la réunion du Comité syndical**  
**du 7 mars 2022 à 9 heures 30**

**PRESENTS:**

Laurie SARDELLA, Présidente du syndicat mixte  
Robert LAURENTI, 1<sup>er</sup> Vice-Président du syndicat mixte, représentant DLVA  
Sandra FAURE, membre du syndicat mixte, représentante DLVA  
Claude FIAERT, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du syndicat mixte, représentant P2A  
Pierre CATILLON, membre du syndicat mixte, représentant du Département  
Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglo  
Isabelle MORINEAUD, membre du syndicat mixte, représentante du Département  
Eric DOUCET, Directeur général  
Christine JOLY, Directrice administrative  
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Jean-Mikaël GASPARD, Payeur départemental  
Roland RUZAFÀ, Directeur adjoint des établissements et services culturels du Conseil départemental  
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint de DLVA

**Ordre du jour**

Approbation du procès-verbal du 7/12/2021  
Rapport R-2022-01 – Débat d'orientation budgétaire 2022

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 9 heures 30.

Approbation du procès-verbal du 7/12/2021

Le procès-verbal est soumis au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

Rapport R-2022-01 Débat d'orientation budgétaire 2022

Préalablement à la présentation des différents éléments des orientations budgétaires 2022, la Présidente rappelle que la crise sanitaire a généré un ralentissement de l'activité du conservatoire ; les conséquences étant une diminution du nombre d'inscriptions. Le coût de fonctionnement du conservatoire s'en est trouvé diminué en 2020 et 2021. Les orientations présentées prennent en compte les incertitudes liées à l'épidémie de Covid et restent prudentes. L'obligation du port du masque et l'exigence du pass vaccinal pour les concerts risquent d'être abrogés permettant ainsi un retour à la normale de l'activité.

Les orientations concernant les dépenses et recettes de fonctionnement sont présentées. Il est à noter que le prévisionnel des charges à caractère général (chapitre 011) sont prévues en augmentation par rapport à 2019, année de référence sans contexte sanitaire, car il faudra intégrer des dépenses liées à la désinfection des locaux. D'autre part en matière de diffusion artistique, des concerts prévus en 2020 puis 2021 ont été reportés sur l'année 2022.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont présentées en diminution.

Malgré la reprise normale de l'activité du conservatoire, le budget 2022 sera présenté en diminution par rapport à l'année précédente.

Robert Laurenti fait remarquer que la diminution du 012 compense en quelque sorte l'augmentation du 011.

Christine JOLY confirme mais en indiquant que l'augmentation du 011 est due à un rattrapage de certains concerts qui n'ont pas eu lieu en 2021. C'est donc une augmentation ponctuelle qui ne devrait pas se reproduire dans les années suivantes.

La Présidente rappelle la « feuille de route » fixée par l'audit en 2016 dont l'un des objectifs était de diminuer la masse salariale. D'autre part, elle remarque que les dépenses liées à l'énergie (gaz et électricité) risquent d'augmenter dans le courant de l'année en raison du contexte géopolitique actuel. Ce risque a été intégré dans la prévision budgétaire.

Les recettes de fonctionnement sont énumérées.

Christine JOLY indique que le soutien financier de l'Etat sera sollicité à la même hauteur que l'année précédente soit 110 000 €. Pour le Département, la participation a été fixée forfaitairement à 590 000 €. Les participations des agglomérations seront présentées en diminution par rapport à l'année précédente.

Robert Laurenti souhaite savoir s'il y a un engagement formel du Département à maintenir sa participation à hauteur de 590 000 € jusqu'en 2025 tel qu'indiqué dans le rapport.

Christine JOLY répond que l'année butoir est 2024 et non 2025 et qu'il s'agit d'une erreur. La date butoir de 2024 est indiquée dans les statuts. Elle indique que le résultat de fonctionnement sera de l'ordre de 200 000 €. Le résultat est dû en partie à un coût de fonctionnement moins important en 2021 mais aussi est alimenté par les remboursements des arrêts maladie par notre assureur. Le montant du résultat est intégré dans le calcul des participations statutaires et permet de diminuer le coût de participation des aggloms.

Les droits d'inscription enregistrés à la rentrée de septembre 2021 ont augmenté par rapport à 2020 mais restent en diminution par rapport à 2019, année de référence d'activité normale de l'établissement.

L'augmentation de 6 % prévue en 2020 avait été reportée en 2021 compte tenu des conditions dégradées de l'enseignement à distance. Afin de conforter et faire revenir certains élèves, il sera proposé lors du vote du budget 2022 de reporter une nouvelle fois cette augmentation.

Isabelle Morineaud souhaite savoir si la non augmentation des frais d'inscription associée à une diminution des participations des agglos ne risque pas d'entraîner de problèmes au niveau budgétaire.

Christine JOLY répond que la prévision budgétaire intégrera ces deux éléments et n'impactera pas le fonctionnement financier du conservatoire. Elle précise également que l'augmentation des droits d'inscriptions devait permettre d'aboutir à un taux de couverture de 15 % du coût de fonctionnement qu'il était prévu de ramener à 1 850 000 €. Le coût de fonctionnement ne sera pas atteint et une autre proposition de réduction des coûts est en cours d'élaboration et devrait être présentée aux Présidents dans le courant de l'année 2022.

La Présidente précise que le schéma culturel départemental est également en cours d'élaboration et intégrera le conservatoire.

Sandra Faure souhaiterait savoir où en est le schéma culturel.

Roland Ruzafa répond que la précédente élaboration a été interrompue et sera relancée dans l'année 2022. Il confirme que dans le cadre du schéma de l'enseignement artistique, le conservatoire est un acteur majeur.

Les dépenses et recettes d'investissement sont présentées.

Christine JOLY rappelle que lors du comité syndical de décembre 2021, une demande de subvention auprès de la Région a été votée pour un programme d'acquisition d'instruments. D'autre part, en matière de dépenses d'investissement, il est prévu d'installer un système de digicode et de caméra de surveillance à l'antenne de Manosque à l'instar de ce qui a été fait sur l'antenne de Digne les Bains.

Les recettes intègre le résultat 2021 dont le montant de 72 867 € qui est du à l'absence de programme d'acquisitions en 2021.

La Présidente indique qu'il n'y a pas de vote mais qu'une délibération sera prise pour acter la tenue du débat.

La Présidente clôture la séance à 10 heures.

La Présidente du syndicat mixte,  
Laurie SARDELLA.



